

Communiqué de presse

Mardi 11 janvier 2022

Négociations conventionnelles : les attentes des kinésithérapeutes sont fortes !

Les organisations représentatives de la profession se sont rencontrées ce jeudi 6 janvier pour définir une feuille de route commune pour **les prochaines négociations conventionnelles qui démarreront mercredi 12 janvier**.

Le Ministre de la Santé, au travers de la lettre de cadrage qu'il a adressée au Directeur Général de la CNAM, a souhaité que les négociations portent sur la télésanté, le renouvellement des prescriptions médicales datant de moins d'un an, l'optimisation du zonage, l'évolution de la nomenclature avec une revalorisation ciblée de certains actes lourds ou complexes. Une attention particulière sera apportée aux publics fragiles ainsi qu'aux patients souffrant de pathologies chroniques, en perte d'autonomie ou présentant des handicaps, ceci dans le but de favoriser la prise en charge à domicile.

Si nos organisations partagent pleinement la volonté de faire évoluer la convention sur ces sujets, elles ne peuvent se satisfaire que **cette lettre de cadrage n'évoque pas l'indispensable revalorisation de nos actes**. Voilà maintenant près de 10 ans que la lettre-clé n'a pas été réévaluée causant une dégradation du niveau de revenu des kinésithérapeutes. Les organisations représentatives ne peuvent envisager d'entamer des travaux de négociations conventionnelles sans reconnaissance de la profession à travers une légitime revalorisation des actes de kinésithérapie.

Par conséquent, en l'état, **la lettre de cadrage ne répond pas aux attentes légitimes de la profession et doit être complétée**. Elle devra contenir, au minimum, la garantie pour tous les kinésithérapeutes de voir leur niveau de revenu augmenter, condition sine qua non pour garantir le maintien d'une offre de soins de qualité pour les patients.

Par ailleurs, le fort déséquilibre observé sur le terrain entre l'offre et la demande de soins en kinésithérapie, y compris au sein de certaines zones dites « sur-dotées » nous amène à demander une révision des « curseurs » du zonage, un assouplissement du dispositif, ainsi qu'une évolution de la périodicité de sa réévaluation afin qu'il reflète fidèlement la situation sur le terrain

Les syndicats de kinésithérapeutes unis souhaitent s'engager pleinement, au travers de l'évolution de la convention qui unit la profession à l'Assurance Maladie, dans la modernisation de notre système de santé. Néanmoins ces évolutions nécessaires ne peuvent éluder la nécessité de revaloriser les honoraires de tous les kinésithérapeutes afin de leur permettre de remplir correctement leurs missions auprès des patients.

Contacts :

François RANDAZZO
Président d'Alizé
president@alize-kine.org



Sébastien GUERARD
Président de la FFMKR
president@ffmkr.org



Guillaume RALL
Président du SNMKR
president@snmkr.fr

